



GDBAT

Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie

Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2

Dans les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) réalisées jusqu'en Octobre 2022, la fin de vie des déchets bois était modélisée sur la base du scénario de fin de vie et de la modélisation ACV proposés dans le cadre l'étude « FCBA/CSTB/DHUP/CODIFAB/BBF, Convention DHUP/CSTB 2009 Action 33 – Sous action 6 – ACV & Déclarations environnementales pour des produits et composants de la construction bois – Volet 2 : Prise en compte de la fin de vie des produits bois ». L'amendement A2 de la norme EN15804 et l'évolution de la gestion des déchets bois ont entraîné la mise à jour de ce travail sous la forme du projet GDBAT financé par le CODIFAB et France Bois Forêt entre 2020 et 2022.

La phase 1 de l'étude GDBAT évalue le taux de valorisation matière à 44,5%, 42% de recyclage et 2,5% de réutilisation/ré-emploi, et le taux de valorisation énergétique égal à 48% (cimenteries comprises). L'enfouissement concerne 7,5% des déchets de bois du bâtiment.

La phase 2 a pour objectif de proposer des données et des méthodologies pour modéliser le scénario de fin de vie des déchets bois selon les principes de l'Analyse de Cycle de vie (ACV). Cette phase a permis de fournir des valeurs d'impacts pouvant être utilisées dans les FDES de produits bois réalisées au format NF EN 15804+A2 et NF EN 15804/CN.

L'étude a fait l'objet d'une revue critique réalisée par Pierre Ravel, ingénieur du CSTB.

Réalisé par :

Financé par :

RÉALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1^{ère} et une partie de la 2^{ème} transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr